

Prangins, le 28 avril 1977

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis no 50/77
concernant une demande de crédit de Fr. 305'000.-- relative à
l'élargissement et à la réfection du Chemin de la Tuilière.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission composée de MM. Badoux Samuel, Desjacques Henri,
Fournier Jean, Jotterand Jean et Vianin Marc s'est réunie les 18
et 25 avril 1977. Elle a rencontré M. Denogent, municipal et M.
Guignard, ingénieur et elle s'est rendue sur place.

La nécessité et l'urgence de ces travaux nous ont paru évidentes.

Dans le budget de trésorerie 1976-1978, ce chemin est prévu en 1977,
pour un montant de Fr. 200'000.--. Aujourd'hui il coûte 50% de plus,
notamment parce que le projet initial a été prolongé jusqu'au chemin
de Duillier.

Sur le plan technique, le projet présenté est tout à fait valable.
Cependant, dans un souci d'économie, nous estimons que:

- a) la pose de pavés en granit sur les bords de la chaussée et du
trottoir n'est pas indispensable. Cette position représente
Fr. 26'400.--, soit le 14% du chapitre Chaussée;
- b) le nombre de candélabres prévu, soit 13, c'est-à-dire un tous les
30 mètres, est trop élevé. Nous proposons de les poser tous les
40 à 50 mètres, ce qui permet d'en réduire le nombre à 8 ou 9 et
de réaliser une économie de plus de Fr. 5'000.-- sur le chapitre
Eclairage.

En conclusion, la commission à l'unanimité propose au Conseil communal:

- a) d'accepter le projet présenté, avec un trottoir sur toute la longueur
du chemin, mais sans les pavés en granit sur les bords de la chaus-
sée et du trottoir et avec un éclairage moins intense,
- b) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 275'000.--.

La Commission:

M. Vianin
S. Badoux
J. Fournier
H. Desjacques